

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Commission « Espèces et Communautés Biologiques » du 26 mars 2026

Avis sur le projet de Plan National de Gestion en faveur des limicoles prairiaux

La Tour du Valat et l'Office Français de la Biodiversité ont présenté lors de la séance de la commission « Espèces et Communautés Biologiques » du 26 mars le projet de nouveau Plan National de Gestion des limicoles prairiaux, qui concerne des espèces non protégées, car chassées, mais toutes menacées.

Le précédent Plan ne concernait que la Barge à queue noire et avait été mis en œuvre sous la responsabilité de la fédération des chasseurs de Vendée sur la période 2015-2020. Trois nouvelles espèces rejoignent ce nouveau projet de plan qui porte sur la période 2026-2035 : le Chevalier gambette, le Vanneau huppé et la Bécassine des marais. Cette dernière espèce est la plus menacée des cinq en France. Le CNPN se réjouit de son inclusion, qu'il avait réclamé lors du bilan du précédent plan.

Le projet de plan est de grande qualité et d'une grande ambition. Pour atteindre les objectifs visés, le CNPN invite les animateurs de ce plan à engager dès à présent un travail en profondeur de sécurisation des moyens financiers.

L'importance du plaidoyer à mener à l'échelle nationale et européenne pour une intégration de ces enjeux dans la prochaine Politique Agricole Commune et de son futur Plan Stratégique National est primordiale. Une articulation avec les animateurs de PNA d'espèces agricoles (Rôle des genêts, en particulier) est fortement recommandée.

Le CNPN recommande aux auteurs du projet de plan au bureau en charge de sa coordination de se rapprocher sans attendre du bureau de la Direction de l'eau et de la Biodiversité en charge du suivi du Plan National de Restauration, dont la parution est attendue à l'automne 2026, pour intégrer ces enjeux liés aux limicoles prairiaux.

Dans le détail, le CNPN émet certaines recommandations :

- Attention aux recommandations visant à supprimer les arbres isolés, qui peuvent être favorables à d'autres espèces, abriter des coléoptères protégés, etc.
- Proposer une enveloppe d'alerte (SIG) à destination des services instructeurs comme cela existe pour de nombreux Plans Nationaux d'Action, afin que tout projet intersectant des secteurs accueillant la nidification d'une des cinq espèces puisse voir cet enjeu être immédiatement identifié.

Par ailleurs, le CNPN réfute la partie du rapport qui tend à relativiser, à la page 19, le déclin des populations russes de Bécassines des marais. La publication scientifique citée, réalisée par Alexander Mischenko, membre de l'académie des sciences russes, et correspondant russe à l'EBCC, fait état d'un déclin en Russie, qui est repris dans les expertises internationales ayant

conduit au statut Liste Rouge européen de l'espèce. Elle ne peut être contestée par une publication dans un bulletin de la fédération de chasse ne présentant pas les méthodologies d'échantillonnage, le protocole de collecte de données et le détail des analyses statistiques : une publication scientifique révisée par des pairs est nécessaire pour cela pour valider les résultats avancés par l'enquête de l'OFB. Au contraire, Dubois et al. (2008) signalent une forte diminution des effectifs chassés en France (684 000 en 1983-84, 275 000 en 1998-99), et rapportent cela à une baisse des effectifs migrateurs et hivernants. La dernière estimation de tableau de chasse est de l'ordre de 180 000 en 2013-14 (-75% en 30 ans, qui ne peuvent être attribués qu'à une baisse de pression de chasse). Ces chiffres sont cohérents avec une baisse des effectifs dont les bastions de nidification de l'espèce en Europe dont les individus hivernent en Europe de l'Ouest.

Concernant les effectifs nicheurs en France, le texte du PNG est le suivant (page 36) :
« L'histoire de la population nicheuse française est par conséquent assez délicate à retracer. L'espèce semble n'avoir jamais niché en grand nombre en France, qui se situe en limite sud-ouest de l'aire de répartition. Dans les années 1980, elle se rencontrait de façon hétérogène dans une quarantaine de départements au nord d'une ligne Gironde-Cantal-Jura, avec des bastions principaux en Vendée, Bretagne et Franche-Comté. À la fin des années 1970, le nombre de nicheurs était estimé au mieux à 350 couples. L'effectif rapporté n'a cessé de diminuer partout à partir de la fin des années 1980 pour ne plus compter en moyenne qu'entre 41 et 60 couples au cours de la dernière décennie (figure 6). »

Des recherches bibliographiques permettent de corriger ce texte :

A la fin du XXe siècle, elle niche dans tous les départements de l'Est, du Centre et du Bassin Parisien ; Mayaud (1936) la connaissait comme nicheuse çà et là dans la moitié nord de la France, jusqu'en Bretagne et Centre (Brenne et Sologne), Puy-de-Dôme et Ain.

Il y avait 100-200 couples en Bretagne à la fin des années 1970. 150 couples en marais breton en 1986. 150 en marais poitevin en 1986 (Yeatman-Berthelot & Jarry 1994). Ces trois zones cumulaient à elles seules au mieux 500 couples, sans tenir compte de l'Auvergne et de la Franche-Comté. L'effectif donné pour la fin des années 1970 est entre 400 et 600 couples, et non pas « au mieux 350 ». Cette correction permettra de mieux appréhender l'ampleur du déclin de l'espèce en France, Yeatman-Berthelot rapporte un déclin de plus de 50% entre 1970 et 1990 (avec 250-300 couples en 1990, et non pas 200-300).

Le CNPN émet un avis favorable à ce projet de plan national de gestion.

Le président



Nyls de PRACONTAL